

## **Sécurité routière sur les voies communales – travaux divers : approbation des projets, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

### **Le rapporteur,**

☞ donne connaissance des projets de travaux divers afin d'améliorer la sécurité routière sur les voies communales.

Les travaux consistent à améliorer :

- parcs de stationnement avec emplacements réservés aux handicapés selon législation en vigueur ;
- signalisation horizontale pour seize passages piétons ;
- aménagement de sécurité pour neuf passages surbaissés handicapés ;
- aménagement d'une piste cyclable avenue Pinault.

☞ informe le conseil municipal qu'une somme de 66 000,00 € TTC, soit 55 183,95 € HT, est inscrite au budget 2011 pour ces opérations ;

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la DETR à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la DETR :	13 795,99 € HT
- Répartition des recettes des amendes de police :	3 860,50 € HT
- Part communale :	37 527,46 € HT
Soit :	55 183,95 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

### **le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE :**

de réaliser ces travaux ;

#### **ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

#### **SOLLICITE :**

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la DETR pour les travaux de l'année 2011, soit 13 795,99 € HT ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**